

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.  
Rue de Lorraine, 13,  
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 1 exemplaire sont  
annoncés dans le journal.

PARAISANT LE MARDI

INSERCTIONS :

Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50.

On traite de gre à gre pour les autres insertions

On s'abonne, pour, la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10  
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 4.  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 8 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 21 Juin 1881

Les Fêtes Nationales des 19 et 20 Juin

« On ne peut, nous disait hier soir un étranger qui habite souvent la Principauté, on ne peut parler de Monaco qu'avec admiration; mais ceux qui assistent à vos fêtes populaires, qui savent apprécier la fidélité de votre petit et heureux peuple à son Prince, qui sont à même de constater la concorde et l'unanimité dont s'inspirent toutes vos réunions, ceux-là sont obligés de mêler à leur admiration pour Monaco un sentiment de respect à l'égard de sa population si sage et si dévouée, et à l'égard du Souverain paternel auquel s'adressent tant de vœux et tant de témoignages flatteurs. »

Ce que disait là notre interlocuteur est certainement très juste, et c'est l'opinion de tous les étrangers: ce qui distingue par dessus tout les fêtes de la Principauté, ce n'est pas le luxe ou l'originalité des illuminations si belles qu'elles soient; ce n'est pas le merveilleux décor qui fait de Monaco le *Pays enchanté*; c'est la foi robuste, le dévouement dix fois séculaire et toujours aussi inébranlable des Monégasques pour leurs Princes; c'est encore cette tranquillité confiante qui donne à leurs manifestations les plus sincères, les plus enthousiastes, une expression de calme qui fait l'étonnement du visiteur et semble peu en harmonie avec le caractère ordinaire des méridionaux.

Depuis quinze jours et de tous côtés, on faisait les préparatifs; la Fête-Dieu vint leur donner plus d'éclat, car la plupart des travaux décoratifs faits en vue de cette solennité religieuse ont été conservés pour le 19. Les classes de chant et bon nombre de jeunes gens de la ville se réunirent en hâte pour l'exécution de la retraite aux flambeaux.

M. Robaudy, de Nice, avait établi son chantier sur le plateau de Monte Carlo, et on savait que M. Stevano, artificier breveté de Son Altesse Sérénissime, était chargé du feu d'artifice. Aussi, chacun se promettait-il d'apporter son concours à la fête pour lui donner le plus grand éclat.

Dès samedi soir, les fenêtres se garnissaient de drapeaux, et il était permis d'augurer, à l'animation publique, que la soirée du lendemain serait très brillante; le temps couvert et orageux des jours précédents pouvait seul donner quelques craintes; mais, ainsi que nous l'avons remarqué dans toutes nos fêtes, les nuages, chassés, de l'horizon disparurent dans la nuit, et le soleil se leva radieux diman-

che, comme pour apporter sa collaboration à l'allégresse générale.

L'aube d'un jour aussi heureux ne pouvait être mieux accueillie que par la charité. Il était impossible, en fêtant le Prince, de lui rendre plus agréablement hommage qu'en associant son nom à des actes de bienfaisance. M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, a procédé, dimanche matin, à la distribution de secours à de nombreuses familles d'indigents.

Le soir, à 9 heures, tous les habitants de Monaco et de la Condamine et une grande quantité d'étrangers, étaient réunis sur la place du Palais où se tenait le cortège devant exécuter la retraite.

Le Palais, dont les tours et les créneaux étaient entourés de verres de couleur, présentait un fantastique coup-d'œil. Vue d'en bas, sillonnée de lignes de feu bizarres saccadées par les mille contours qu'elles étaient obligées de faire, l'antique demeure des Grimaldi, reliée à la ville par des guirlandes de lumières et de lanternes vénitienes, semble une île de feu émergeant du sein de la Méditerranée.

La fontaine Charles III est enguirlandée de feuillage et ornée aux quatre coins d'étendards et d'écussons aux armes des Grimaldi; le buste du Prince est surmonté de la couronne Princière formant un dais dont les draperies blanches et rouges retombent de chaque côté. La caserne des gardes, l'hôtel du Gouvernement, l'habitation de M. le comte Gastaldi, le collège Saint-Charles, celui de la Visitation, l'hôtel-Dieu, le pensionnat des Dames de Saint-Maur, les écoles sont illuminés avec beaucoup de goût. Les rues ont un aspect fantasmagorique; nous remarquons, rue Basse, un écusson lumineux aux armes de Monaco avec cette devise: *Vive Charles III!* d'une grande dimension. La salle de bal, de la promenade Sainte-Barbe, est coquettement arrangée.

La Condamine est aussi superbe à voir: les illuminations sont générales. Citons, entre autres, la villa Muratore rue Louis, l'hôtel Beau-Site, où l'on voit, sur l'un des côtés, un bateau en verres de couleur; l'hôtel de la Condamine, gracieusement décoré; le café de la Méditerranée, dont la façade est splendidement éclairée et du milieu de laquelle se détache une ancre flamboyante aux couleurs blanc et rouge avec les chiffres 25° et la lettre A; le café Lefranc, la maison Colombara rue Grimaldi, au balcon de laquelle apparaît un écusson princier très réussi entouré de palmes, la Taverne Alsacienne, la villa de la Riva (M. Ash, chirurgien-dentiste de Son Altesse Sérénissime), la villa Thérèse, etc., etc.

A Monte Carlo, la fête est aussi réussie. Les ter-

masses sont magnifiques; l'avenue de Monte Carlo, la place du Casino, le kiosque des musiciens, l'hôtel et le café de Paris sont illuminés *a giorno*. La villa *El-dorado* aux Bas-Moullins (consulat de France), les villas Herbel, la villa *Violette*, la Maison Meublée, le grand hôtel de Monte-Carlo, — bâtiment immense construit par la Société Immobilière de Nice sous l'habile direction de M. Durandy, ingénieur directeur de la société, et dont on a terminé la toiture à la hâte en vue de la fête, — sont justement admirés. Le grand hôtel de Monte Carlo est à peine sorti depuis deux mois de ses fondations; il mesure 2,800 mètres carrés de surface sur 26 mètres de hauteur; les deux dômes qui l'accostent mesurent 38 mèl. 90 de haut. Les hôtels de Russie, de Londres, le grand hôtel Victoria, méritent également une mention spéciale. Nous en passons, ne pouvant tout citer.

La retraite aux flambeaux s'organise. M. Hurand, maître de chapelle, et les enfants des écoles, soutenus par une cinquantaine de chanteurs volontaires, entonnent la retraite de Laurent de Rillé, qu'ils entendent avec entrain; puis la Société Philharmonique fait entendre *l'Hymne national*, et le cortège se met en marche pour faire le tour de la ville. Les musiciens sont applaudis à outrance et se rendent à la Condamine, où ils sont salués par la société chorale *l'Echo de Nice*, dont le Prince a daigné accepter la présidence d'honneur. Ces orphéonistes viennent à l'improviste unir leurs chants reconnaissants à ceux de la population. Au nombre de quarante, tous en uniforme, ils chantent, sur le boulevard de la Condamine, deux chœurs: *Sol de la Patrie*, et *les Moissonneurs de la Brie*, qui leur valent des bravos réitérés; et la retraite rentre à Monaco, précédée de la Société Philharmonique qui joue des marches et *l'Hymne Monégasque*. *l'Echo de Nice* se rend ensuite devant l'hôtel de S. Exc. le Gouverneur Général, où il chante un chœur: *les Paysans*; Son Excellence remercie, au nom du Prince et en son nom, la société, du gracieux concours qu'elle a apporté à notre fête, en s'associant à la reconnaissance de la population monégasque envers le Prince, son Président d'honneur; les paroles de M. le Gouverneur Général sont suivies des cris: *Vive le Prince! Vive Monaco! Vive le Gouverneur!* Même sérénade est donnée par cet orphéon sous les fenêtres de M. le Maire, qui se fait présenter le président de la Société, M. Oscar Albertin, et lui adresse ses félicitations et ses remerciements.

Partout la retraite a été accueillie avec le même enthousiasme; les feux de Bengale, les fusées, les chandelles romaines s'allumaient ou éclataient sur

son passage ; à onze heures, tout bruit avait cessé, et, à part les derniers feux des lampions qui s'éteignaient, on n'eût pas soupçonné, à minuit, tant la Principauté était silencieuse et les rues désertes, que Monaco venait de célébrer, avec de telles démonstrations populaires, un anniversaire si mémorable.

Ce n'était pourtant qu'un prélude, et la fête s'est continuée hier avec plus d'entrain s'il est possible, mais avec autant d'ordre.

M<sup>gr</sup> l'Evêque a voulu, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire que nous venons de fêter solennellement, joindre sa parole aimée aux actions de grâces que nos cœurs ont élevées vers Dieu, et, dans une Lettre Pastorale en date du 16 juin, notre premier Pasteur a appelé son cher troupeau aux pieds des autels afin de consacrer, par des prières publiques, l'amour des Monégasques pour notre bien-aimé Souverain et Son Auguste Famille.

Nous ne pouvons reproduire *in extenso* cette Lettre Pastorale, qui restera l'un des plus beaux monuments de la reconnaissance nationale dont Sa Grandeur s'est faite l'éloquent interprète; nous en détacherons seulement le passage suivant :

C'est le progrès moral qui fait la réelle grandeur des peuples, parce qu'il les rapproche de Dieu, source du bien, du beau et du grand. Ses bases les plus solides sont : les lois, l'instruction et la religion.

Or, ce sera l'honneur, du règne de Charles III d'avoir posé ces bases et d'avoir élevé par dessus un monument incomparable qui rendra son nom immortel. Nous ne disons rien du code des lois de la Principauté, laissant à des compétences plus autorisées le soin de traiter cette intéressante matière; mais que dire ou plutôt que ne pas dire de l'instruction, de son organisation, de sa diffusion? Que dire de ces palais de la jeunesse où les enfants de tout sexe, de tout âge, de toute condition, sont élevés avec des soins, des surveillances, des encouragements qu'on trouve rarement ailleurs? Bientôt nos écoles n'auront plus rien à envier à celles des plus grands Etats, et la Principauté, se suffisant à elle-même, n'aura aucun tribut à payer à l'étranger. Chers enfants, que nous aimons comme des fleurs vivantes du bon Dieu, élevez vos innocentes mains vers le Père qui est dans les cieux, et, avec vos voix d'ange, priez pour votre Auguste Bienfaiteur!

Au sommet de l'édifice moral des peuples est la religion; c'est elle qui les met en contact direct avec Dieu et qui leur donne la science du devoir, la plus importante de toutes les sciences, parce que seule elle instruit pour le temps et pour l'éternité. Est-il nécessaire de vous rappeler ce que, pendant son règne, Charles III a fait pour développer le sentiment religieux dans la Principauté? Regardez encore; de toutes parts s'élèvent ou s'agrandissent des temples en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des Saints: depuis la basilique monumentale qui sera le diadème d'honneur de notre antique rocher; depuis la splendide église du Palais, qui montrera bientôt sa royale ornementation; depuis la belle église de Saint-Charles, qui mariera son gracieux style aux ravissants sites qui l'entourent; depuis notre vénérable et pieux sanctuaire de Sainte-Dévote, se cachant, comme une violette, à l'entrée de son pittoresque vallon, jusqu'aux humbles chapelles qui, elles aussi, ont part à la généreuse protection du Souverain; tous ces témoins n'attestent-ils par la religion du Prince, et son désir qu'elle se répande dans toutes les classes afin de les pénétrer de son salutaire arôme?

Monseigneur termine en ces termes :

Nous vous convions à la cérémonie religieuse qui aura lieu à Notre Cathédrale. Après ce que Nous avons dit, c'est pour vous un devoir. Venez donc, Nos Très Chers Frères, venez unir vos prières aux Nôtres, les prières des fidèles aux prières du Pasteur; elles seront une force; venez et disons-lui ensemble: O Dieu, qui depuis tant de siècles veillez sur la Principauté, nous vous rendons des actions de grâces pour le long règne de notre bien-aimé Souverain;

en vous glorifiant, il nous a élevés; daignez nous le conserver encore de longues années, ajoutez à ses jours, doublez son règne, car il n'est pas de ceux qui se sont levés contre Dieu et son Christ; il est de ceux dont Dieu a dit: *les rois, les législateurs, règnent et commandent par moi*; de ceux qui se dévouent à l'Eglise et à leur pays; il est notre force et notre gloire, protégez-le, protégez son Auguste Famille; quant à nous, nous lui serons à jamais fidèles!

A ces causes,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. — Nous célébrerons lundi 20 juin, à dix heures, dans notre Cathédrale, une grand'messe pontificale d'actions de grâces, à la suite de laquelle on chantera le *Te Deum* et le *Domine salvum fac*.

Art. 2. — Nous prescrivons à tous les prêtres de la Principauté de joindre aux oraisons de la messe du jour les deux collectes *pro gratiarum actione* et *pro Principe*.

Art. 3. — Nous invitons les religieux, les religieuses et les personnes vivant en communauté à faire, en ce même jour, une communion spéciale.

Et sera notre Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles de la Principauté le dimanche qui suivra sa réception.

Hier matin à 10 heures, le cortège des Autorités civiles et militaires, auxquelles se sont joints le corps consulaire accrédité à Monaco et MM. les membres de la Commission communale, se rend à la Cathédrale, précédé de la Société Philharmonique. La compagnie des gardes d'honneur en armes occupe la nef. Monseigneur officie pontificalement, l'autel resplendit de lumières. Pendant le service divin, une salve d'artillerie est tirée sur la place Sainte-Barbe.

La maîtrise fait entendre plusieurs fragments d'une messe de Dietsch; le *Gloria*, le *Credo*, l'*Agnus Dei*, sont très remarquables ainsi qu'un morceau de l'orchestre, l'*Ave Maria*, de Schubert, exécuté pendant l'Offertoire, et, à l'élévation, l'adagio de la *Symphonie sympathique*, de Beethoven.

Après la messe, Sa Grandeur annonce, avec une grande émotion, avec une joie qui se communique à l'assistance, que le Saint-Père, s'associant au peuple monégasque dans la manifestation de ce jour, envoie télégraphiquement Sa bénédiction au Prince.

La dépêche du Souverain Pontife est ainsi conçue :

A. S. G. M<sup>gr</sup> Theuret, évêque d'Hermopolis, à Monaco.

Sa Sainteté forme les meilleurs vœux pour le bonheur de S. A. S. le Prince Charles III et pour la prospérité de ses sujets à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son règne et, avec toute l'effusion de son cœur, lui accorde la bénédiction apostolique.

(Signé) Cardinal JACOBINI.

Rome, 19 juin.

Monseigneur, après lecture de cette dépêche, dit que le témoignage de sympathie donné si solennellement au Souverain et au peuple monégasque est la consécration, par Dieu, de l'heureux anniversaire que nous célébrons.

Le *Te Deum* est alors exécuté par la maîtrise avec une grande puissance. Nous avons déjà entendu, à la Saint-Charles, ce morceau composé par M. Hurand; nous en reparlerons aujourd'hui pour en signaler la savante harmonie: certaines phrases, notamment le solo chanté par M. Audibert, sont, non seulement très bien écrites, elles dérivent encore de l'inspiration la plus pure.

Le *Domine salvum* et la bénédiction du Très Saint Sacrement ont terminé cette imposante cérémonie religieuse dont la Principauté gardera précieusement le souvenir pour le graver dans son histoire, afin que la postérité rencontre toujours, à côté des bienfaits des Princes de Monaco, l'amour et la reconnaissance de leurs sujets.

En sortant de la Cathédrale, le cortège officiel se rend sur la place du Palais, où sont rangées en bataille les compagnies des Gardes et des Carabiniers, qui défilent devant les Autorités.

L'après-midi, malgré un soleil flamboyant, dont l'ardeur, il est vrai, se trouve de temps à autre tempérée par une légère brise, on organise, sur la place du Palais et la promenade Sainte-Barbe, les divertissements publics. Mât de cocagne, tourniquets et autres jeux sont très entourés; la Société Philharmonique exécute avec un entrain digne de félicitations — car depuis la veille elle est sur pied — des intermèdes musicaux. L'enceinte du bal est envahie, l'affluence est telle qu'en dépit des invitations répétées d'un excellent orchestre, les danseurs ont peine à trouver place. On s'amuse néanmoins beaucoup.

Les jeux même ont une fin; aussi, vers 7 heures, la ville rentre dans le silence, mais ce n'est qu'un court répit; vers 8 heures, l'attention de tous est attirée par une multitude de petits bateaux garnis de lanternes vénitienes se balançant dans le port. Des chants joyeux s'élèvent du sein des flots: c'est la Société Monégasque conduite par M. Audibert, qui, avec la Société Philharmonique, donne ce concert: la barcarolle de *Zampa*; *En avant*, chœur de Bellini et *I Lombardi*, sont enlevés gaiement. Des feux de bengale allumés de toutes parts sur l'eau éclairent la rade entière. A 10 heures, le feu d'artifice commence. Le programme est ainsi composé :

Tresses chinoises. — Grand quadrille. — Combat de soleils. — L'étoile mixte. — Grande mosaïque. — Les armes du Prince, accompagnées de deux pyramides. — Le buste de S. A. S. le Prince Charles III, accompagné de deux vases et de deux cascades, combats de feux.

Ces trois dernières pièces, ainsi que le bouquet final, sont très applaudis. Le feu d'artifice, d'ailleurs, a complètement réussi, nous en félicitons M. Stevano.

A ce propos, nous nous faisons un devoir d'adresser nos compliments à M. Honoré Bellando et à M. Emile Villaret qui ont dirigé les divers chantiers de constructions et les illuminations avec autant de goût que de célérité.

De sincères éloges sont aussi mérités par les jeunes gens de la ville que M. le Maire avait institués commissaires des fêtes. Pendant toute la journée et la nuit — car le bal s'est prolongé jusqu'à 4 heures du matin — ils n'ont cessé d'apporter le plus grand zèle à satisfaire chacun. Pas une rixe, pas une querelle, et cela au milieu d'une foule énorme et animée, mais pleine de respect pour l'autorité et assez sage pour comprendre que les fêtes ne peuvent être réussies véritablement qu'avec l'ordre; aussi la police et les carabiniers ont-ils pu se borner, pendant ces deux jours, à de bienveillantes observations.

De nombreuses dépêches ont été expédiées hier, à l'issue de la grand'messe, au Château de Marchais. De toutes parts arrivent au Prince les témoignages du plus respectueux dévouement. Sur l'initiative spontanée de quelques habitants de la Condamine, une adresse de félicitations au Prince a été signée à la hâte au nom de la colonie française de Monaco, et remise à M. le Consul de France, qui a remercié ses compatriotes de l'avoir choisi comme interprète de sentiments si honorables.

Un télégramme du Prince, en date d'hier soir, répond collectivement à toutes les dépêches et lettres qui Lui ont été adressées. En voici la teneur :

Je suis très touché des sentiments que la population témoigne à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de mon

avènement, et cette nouvelle manifestation de ses sentiments envers moi, m'encourage à persévérer dans le devoir que je me suis imposé de me consacrer au bonheur de ma chère Principauté.

CHARLES.

Marchais, 20 juin 1881.

Pendant la fête vénitienne, on a fort admiré quatre jeunes monégasques costumés en marins: blouse de flanelle blanche, pantalon blanc, chemise à revers bleu de ciel, col bleu avec le chiffre princier brodé d'or, à la place habituelle des ancrés; chapeau de fine paille, entouré d'un ruban satin blanc sur lequel sont écrits les mots: *Vive Charles III!* Ces jeunes gens montaient une barque gracieusement décorée.

NOUVELLES LOCALS

La Fête-Dieu a été célébrée jeudi, à Monaco, avec plus d'éclat encore que les années précédentes. La ville présentait un ravissant coup-d'œil. Notre population associe toujours ses Princes à ses manifestations publiques; aussi les couleurs nationales et le drapeau princier flottaient-ils à toutes les fenêtres, à côté des pavillons aux armes de Sa Sainteté et de M<sup>gr</sup> l'Evêque. Dans les rues des Briques, du Milieu, de Lorraine et dans la rue Basse, les maisons étaient tapissées de larges draperies blanches parsemées de fleurs ou de guirlandes de verdure. Beaucoup de personnes, suivant la mode italienne, avaient paré la façade de leur habitation de tableaux et d'images de saints, de peintures représentant des sujets religieux.

Les reposoirs de la place du Palais ont été très admirés. M. Nègre, l'habile tapissier de l'Administration, mérite les plus grandes félicitations pour le bon goût qu'il a su déployer en cette circonstance. On a surtout remarqué la décoration du reposoir adossé à l'ancienne chapelle Sainte-Barbe; l'autel était superbe, l'ostensoir semblait apparaître du sein d'un groupe de nuages, si merveilleusement dessinés en étoffe capitonnée, qu'on les eût cru naturels. Toutes les tapisseries, du reste, étaient très réussies. Les mêmes compliments s'adressent aussi au chef jardinier du Palais, qui a élevé, dans la cour d'honneur, un élégant reposoir, véritable chef-d'œuvre de lumières, d'étoffes, de dentelles et de fleurs. L'autel était chargé de candélabres de la plus grande richesse. Le grand escalier de marbre et la cour tout entière étaient gracieusement entourés de guirlandes de verdure et de fleurs. L'église des Pénitents et la chapelle de l'Hôtel-Dieu, dernière station de la procession, méritent aussi une mention spéciale.

A la grand'messe, chantée à 9 heures par M<sup>gr</sup> l'Evêque, assistaient toutes les Autorités de la Principauté, ayant à leur tête S. Exc. le Gouverneur Général, M. le Colonel de Sainte-Croix, Commandant supérieur des Gardes, et M. le Lieutenant-Colonel de Castro, aide de camp du Prince. Sa Grandeur, revêtu de ses habits pontificaux, était entourée de tout le Clergé de la Cathédrale.

A l'Offertoire, l'orchestre a fait entendre une charmante composition de M. F. Bellini, duo pour flûte et violon par MM. Chavanis et Corsanego.

La procession, qui a suivi la messe, s'est effectuée dans un ordre parfait et a été accueillie, sur tout son parcours, par la plus respectueuse sympathie.

Sur la place du Palais, une foule recueillie attendait le cortège. L'arrivée de la procession à cet endroit est certainement le plus imposant spectacle qu'il soit possible d'imaginer: les longues files d'en-

fants de nos écoles communales, le collège Saint-Charles, le pensionnat des dames de Saint-Maur, l'école apostolique, les filles de Marie, les congrégations, puis le clergé de la Cathédrale et sous le dais — précieuse relique, car ce dais servit à l'empereur Charles-Quint dans une de ses visites à Monaco — M<sup>gr</sup> l'Evêque portant le Très Saint Sacrement. Puis, immédiatement après Sa Grandeur, les fonctionnaires en uniforme, les membres du Tribunal Supérieur en robe et toute la population. A ce moment de la bénédiction, l'effet est indescriptible, les gardes d'honneur, genou à terre, saluent la sainte hostie, le canon tonne, les tambours battent aux champs, les clairons sonnent, et, comme les épis d'un immense champ de blé, courbés sous le vent, les milliers de têtes de toute la foule présente s'inclinent, implorant la divine clémence!

De retour à la Cathédrale, Monseigneur a, dans une courte allocution, exprimé à tous sa satisfaction pour l'unanimité avec laquelle chacun a apporté son concours à la solennité.

On sait que la fête du Saint-Sacrement — *Festum Corporis Christi*, — a été instituée par le pape Urbain IV, et nous avons eu occasion de rappeler le miracle qui a donné naissance à cette solennité.

L'établissement de cette fête ne s'opéra pas partout d'une manière uniforme. Accueillie premièrement par le diocèse de Troyes, dont le pape Urbain était originaire, elle ne fut reconnue régulière que par le concile de Vienne qui en rendit l'observation obligatoire.

Saint Thomas d'Aquin composa pour la Fête-Dieu un office spécial.

En 1462, le roi René régla lui-même le cérémonial de la procession d'Aix. — Elle durait cinq jours. Cette fête, dans laquelle on représentait, d'une façon naïve, comme dans les Mystères, les scènes de l'ancien et du nouveau Testament, menaça, au bout d'un certain temps, de dégénérer en licencieuse saturnale, aussi fut-elle à peu près abolie, du moins dans ce qu'elle avait de plus profane, par le cardinal Jérôme Grimaldi, archevêque d'Aix.

Nous avons mentionné l'évasion à Nice d'un audacieux filou qui se trouvait entre les mains de la justice. Cet individu, qui se faisait appeler tantôt Roussel ou Roussi, tantôt Luigi ou Budgi, et dont les antécédents ne sont pas encore bien connus, a été signalé à la police Monégasque, qui est parvenue à retrouver ses traces et à procéder à son arrestation.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nice.** — Par suite des délais inévitables qu'entraîne la transmission par la voie diplomatique des titres de dispense des manœuvres ou exercices aux hommes de la réserve ou de l'armée territoriale fixés à l'étranger, il arrive quelquefois que ces pièces ne sont pas remises assez à temps aux destinataires pour que ceux-ci puissent être informés au moment utile de la solution donnée à la demande qu'ils ont formulée.

Pour remédier à ces inconvénients, le ministre de la guerre a décidé que tout homme en « résidence régulière à l'étranger, » qui aurait adressé à l'agent consulaire la demande de dispense dont il s'agit, pourra se considérer et sera considéré par l'autorité militaire comme étant en sursis.

De cette manière, à quelque moment que lui parvienne l'avis de la décision prise par l'autorité militaire, l'intéressé se trouvera dans une situation régulière, puisque la dispense lui sera acquise si la décision est favorable, et que, dans le cas contraire, il sera maintenu en sursis jusqu'à l'année suivante à la convocation des ajournés. Il recevra, d'ailleurs, le titre de sursis qui aura été établi pour lui à cet effet.

— On annonce la mort, en Italie, de M. le baron Von Derwies, propriétaire à Nice de la villa Valrose. M. Von Derwies était très aimé dans le chef-lieu des

Alpes-Maritimes; son immense fortune lui permettait de donner des fêtes qui faisaient l'admiration de la colonie étrangère; son orchestre, qui le suivait toujours, avait une certaine réputation; M. Oudshoorn, notre sympathique violoncelliste-solo, en faisait partie.

La population de Nice et les artistes regrettent unanimement le propriétaire de la villa Valrose.

**Gênes.** — Un ouragan terrible s'est déchaîné mardi dernier sur la bourgade de Beruto et les campagnes environnantes.

Une noire nuée s'est d'abord avancée du sud-est. Vers 11 heures, le ciel devint violet livide, et le vent se mit à souffler avec une force épouvantable. Peu après, la grêle tomba, une grêle drue, énorme, presque sèche, qui détruisit tout là où elle tomba.

La désolation des campagnes frappées par le terrible fléau serre le cœur. La campagne ressemble à un vrai désert. Les blés, les vignes, les pâturages, les châtaigniers, les légumes, les arbres fruitiers, les foins... plus rien, absolument rien.

L'ouragan, avant d'arriver à Beruto, avait traversé les villages d'Ingazzolo, de Castelluncho et les vallées de Bergotto, Corchio, Valbona, Rocca Prebalza, en répandant partout la désolation. (Italie.)

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

VILLE DE MONACO

TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION LE 30 JUIN 1881

PENSIONNAT DES DAMES DE SAINT-MAUR

- 1° Exhaussement du pavillon ouest;
- 2° Exhaussement de l'arrière-corps, dit ancienne maison Langlais.

Montant des travaux à l'entreprise: 12,000 francs  
Cautionnement: 400 francs

Le public est prévenu que, conformément aux Ordonnances Souveraines sur les Travaux Publics en date des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé, le 30 juin 1881, à trois heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication des travaux ci-dessus désignés.

Ceux qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, au bureau des Travaux Publics, des devis et cahier des charges concernant lesdits travaux.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est autorisé comme entrepreneur dans la Principauté, s'il n'est porteur d'un certificat de capacité visé par le Directeur des Travaux Publics dans les quinze jours qui précèdent l'adjudication et en vue de cette adjudication, et s'il ne dépose sur le bureau, avant l'ouverture des soumissions, un récépissé du Trésorier Général, constatant le versement du cautionnement fixé ci-dessus; ces deux conditions sont de rigueur.

Chaque soumission devra être transcrite sur papier timbré, contenir les nom, prénoms, demeure du soumissionnaire, et, en toutes lettres, sans fractions de francs, la quotité du rabais proposée sur les prix portés au devis; elle sera mise sous enveloppe et jointe, ainsi cachetée, au certificat de capacité et aux pièces relatives au cautionnement, sous une enveloppe commune, sur laquelle devra être désigné l'objet soumissionné.

Ces paquets cachetés devront avoir été déposés, au moins trois heures avant l'heure indiquée pour l'adjudication, dans une boîte disposée à cet effet dans les bureaux de l'Hôtel du Gouvernement. Passé ce délai, aucune soumission ne sera plus reçue.

La boîte de dépôt sera ouverte, séance tenante, par le Président du Bureau, et les paquets qu'elle contiendra recevront un numéro d'ordre.

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement, et il sera dressé un état des pièces renfermées dans cette première enveloppe. L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication; et le Président, après avoir consulté les membres du Bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés, l'acte de cautionnement et le certificat de cautionnements produits étant déclarés valables. Immédiatement après, la séance redeviendra publique, et le Président annoncera sa décision.

Les soumissions seront alors ouvertes; celles qui ne seraient pas rédigées et présentées dans la forme ci-dessus prescrite, seront refusées.

Le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses pour l'administration, sera déclaré adjudicataire.

Néanmoins, si les prix de la soumission excédaient ceux du projet approuvé, le Président pourrait surseoir à l'adjudication.

Dans le cas où deux ou plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais offerts dans cette seconde adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si cette tentative amenait encore pour rabais maximum des chiffres égaux, il serait procédé au tirage au sort entre les soumissionnaires qui les auraient souscrits.

Les soumissionnaires ne seront agréés que s'ils sont présents à la séance.

Tous les frais d'affiche, de timbre, d'enregistrement et généralement tous autres droits dus pour la présente adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Monaco, le 18 juin 1881.

Le Gouverneur Général,  
B<sup>on</sup> DE BOYER DE S<sup>te</sup>-SUZANNE.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 19 Juin 1881.

GOLFE JUAN.	b. l'Intrépide, fr., c. Gai,	sable.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
ID.	b. Toujours-le-même, id., c. Carlon,	id.
ID.	b. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. l'Ange-Gardienn, id., c. Musso,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Bluat,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Cantoné,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. Trois-Frères, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. l'Assomption, id., c. Jaume,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
MARSEILLE.	b. Trois-Frères, id., c. Sicard,	briques.
GOLFE JUAN.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	sable.
MENTON.	cutter Vierge-des-Anges, id., c. Cosso,	fûts vides.
GOLFE JUAN.	b. la Fortune, id., c. Moute,	sable.
ID.	b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. l'Intrépide, id., c. Gai,	id.
ID.	b. Trois-Frères, id., c. Giraud,	id.

Départs du 13 au 19 Juin 1881.

GOLFE JUAN.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jovenceau,	sur lest.
MENTON.	b. Belle-Brise, id., c. Corras,	vin.
GOLFE JUAN.	b. l'Intrépide, id., c. Gai,	sur lest.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
ID.	b. Toujours-le-même, id., c. Carlon,	id.
ID.	b. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. l'Ange-Gardienn, id., c. Musso,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Bluat,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Cantoné,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. Trois-Frères, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. l'Assomption, id., c. Jaume,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
STE-MAXIME.	cutter Vierge-des-Anges, id., c. Cosso,	fûts v.
GOLFE JUAN.	b. la Fortune, id., c. Moute,	sur lest.
ID.	b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. l'Intrépide, id., c. Gai,	id.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI LEYDET, Notaire à Monaco.

**VENTE VOLONTAIRE**

Aux enchères publiques

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEYDET, notaire à Monaco des Immeubles ci-après désignés, situés à Monaco

**QUARTIER DES MOULINS-INFÉRIEURS**  
Appartenant à M. Jean GRANA

L'Adjudication aura lieu le Jeudi 23 Juin 1881  
A NEUF HEURES DU MATIN

DÉSIGNATION

PREMIER LOT. — Une parcelle de terrain à bâtir, d'une superficie de 226 mètres carrés, sise à Monaco, quartier des Moulins-Inférieurs, au-dessous de la maison Blot.

DEUXIÈME LOT. — Une autre parcelle de terrain à bâtir, servant actuellement de jardin, d'une superficie de 232 mètres carrés, sise à Monaco, boulevard des Moulins-Inférieurs, à côté du restaurant du Chalet dirigé par M. Vattan.

TROISIÈME LOT. — Partie d'un premier étage, composée de deux pièces, d'une cuisine et d'un petit cabinet, y compris une cave située sous le rez-de-chaussée, le tout faisant partie d'une maison située à Monaco, quartier de Monte Carlo ou Moulins-Inférieurs, passage Grana.

MISES A PRIX :

PREMIER LOT. 3,390 fr., soit 15 fr. le mètre.  
DEUXIÈME LOT. 6,960 fr., soit 30 fr. le mètre.  
TROISIÈME LOT. 4,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LEYDET, notaire à Monaco, dépositaire du cahier des charges.

**A VENDRE**  
**LA VILLA DES ENFANTS**

MEUBLÉE

Aux Bas-Moulins, Monaco

S'adresser à la villa Ravel, ou au bureau du journal

**F. PETER LE MONNIER**  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine

Visible tous les samedis.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1881

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS DU 30 MAI 1881 — SERVICE D'ÉTÉ

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471 mixte matin	1389 mixte matin	477 mixte matin	481 omnib. mat:n	485 mixte mat:n	501 mixte soir	513 mixte soir	487 omnia. soir	1385 mixte matin
	1 <sup>e</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.										
240	29 55	22 15	16 25	Marseille	12 20				7 55	11 10			
173	21 30	16	11 70	Toulon	2 41		6 40	9 38	1				
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 32	9 10	11 10	1 52	4 58				
				Nice } arrivée	8 30	10 22	12 08	2 44	5 50				
16	1 95	1 45	1 10	Nice } départ	8 45		12 26	2 59		4 40	6 55	9 30	6 10
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	8 55		12 37	3 10		4 54	7 06	9 41	6 35
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu	9 01		12 44			5 01	7 13	9 48	6 45
7	» 85	» 65	» 45	Eze	9 09		12 52			5 09	7 21	9 56	6 57
	» »	» »	» »	Monaco	9 30		1 14	3 44		5 31	7 44	10 20	7 26
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo	9 36		1 20	3 51		5 37	7 50	10 26	
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebr.	9 45		1 32	4		5 46	8 01	10 35	
10	1 20	» 90	» 65	Menton	9 58		1 55	4 16		5 55	8 18	10 54	
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille h. de Rome	11 47		3 45	7 10			10 20	3 35	
173	19 15	13 55	9 65	Gènes	6 05		10 20	10 50			10 53	10	

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

dist. kilom.	STATIONS	478 mixte matin	600 omnib. matin	482 mixte matin	486 mixte matin	488 omnib. matin	492 mixte matin	494 mixte soir	498 mixte soir
19	Vintimille h. de Paris			10 35	12 45	3 15	7 20	10 20	
10	Menton	7	»	8 20	11 05	1 18	3 49	7 50	10 45
5	Cabbé-Roquebr.	7 10	»	8 30	11 15	1 29	4 01	8	»
2	Monte Carlo	7 20	»	8 40	11 25	1 39	4 11	8 11	11 04
»	Monaco	7 29	»	8 48	11 34	1 46	4 18	8 19	11 10
7	Eze	7 49	»	9 10	11 54		4 38	8 39	
9	Beaulieu	7 57	»	9 18	12 02	2 12	4 48	8 47	11 37
11	Villefranche-s-Mer	8 04	»	9 25	12 10	2 18	4 53	8 55	11 44
16	Nice } arrivée	8 16	»	9 37	12 22	2 29	5 05	9 07	11 56
	Nice } départ	6 08		9 55	1 35	2 45	5 20	9 40	12 04
47	Cannes	7 18		11 05	2 44	3 37	6 40	10	12 59
173	Toulon	11 48		3 23	8 16	7 35		5 10	
240	Marseille	1 55		5	10 21	9 12		7 35	

L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

**GRAND HOTEL DES BAINS A MONACO**

MICHEL SALEROU. — Cet hôtel, admirablement situé sur la plage et possédant 100 chambres et salons, est exposé au Midi; il est environné de jardins et en pleine façade sur la mer.

SALLE DE RESTAURANT avec grande terrasse sur la mer

SALON DE CONVERSATION où se trouvent tous les journaux et publications littéraires

BAINS DE MER, D'EAU DOUCE CHAUDS en toute saison

TABLE D'HOTE Déjeuner à 11 heures. — Dîner à 6 heures. CUISINE FRANÇAISE

La pension durant la saison des Bains est à des prix modérés

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE Installation récente des plus complètes L'omnibus de l'hôtel se trouve à tous les trains

**LE MONDE**

VIE — INCENDIE — ACCIDENTS — CHOMAGE  
Combinaisons spéciales pour les Assurances sur la Vie

CAPITAL SOCIAL : 45,000,000 DE FRANCS

Agent général : Le CRÉDIT LYONNAIS, à Nice  
Agent particulier : M. AUGUSTE CIOCO, à Monaco

POUR RECEVOIR FRANCO, par le retour du courrier, l'ingénieuse méthode intitulée **Clef de l'Orthographe selon l'Académie**, VRAI TRÉSOR DES ÉCOLES ET DES FAMILLES, qui facilite complètement l'enseignement de l'orthographe aux enfants et aux adultes et qui permet, qui plus est, à toute personne qui sait lire de l'apprendre sans maître très rapidement, adresser 2 francs par la poste (timbres ou mandat), à M. Bahic, éditeur, 35, place d'Armes, à Poitiers (Vienne).

**A VENDRE 6,000 mètres de TERRAIN**

sis en face du Casino, dans une fort belle position. S'adresser à M<sup>e</sup> Valentin, notaire, 5, place du Palais.

**PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE**  
MONACO-CONDAMINE

**SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA**

P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon : 2 fr. ; la boîte : 1 fr. 25.

Dépôt : A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie.  
A Marseille, Pharmacie Centrale.  
A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

jour	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir			
	12	761.1	761.2	761.5	761.3	761.6	18.8	19.8	19.6	18.7			
13	63.6	63.5	63.4	63.	62.8	19.2	20.	19.4	18.6	17.8	78	S S E	beau, voilé s. qq. g.
14	62.8	63.	62.5	62.	61.8	19.5	21.8	22.	20.	18.4	78	S	beau
15	62.8	62.5	62.4	62.6	62.8	20.5	20.8	19.6	19.	18.5	79	S E	beau, voilé soir
16	63.9	63.7	63.2	63.	62.8	20.1	20.3	19.8	19.5	19.4	83	S E	voilé, qq. gouttes
17	63.2	63.6	63.5	63.	63.2	20.	22.	21.4	20.	19.8	82	calme	voilé
18	63.	63.6	63.4	63.2	62.7	21.	21.3	22.2	20.	19.5	85	id. S O faible s.	id.

DATES | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18  
Températures | Maxima | 20.8 | 20.2 | 23. » | 21. » | 20.7 | 22. » | 23.6  
extrêmes | Minima | 14.5 | 15. » | 15.5 | 16.5 | 17.5 | 17.5 | 18. »

Pluie tombée : 0<sup>mm</sup> 8